

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2026-99

Occupation du domaine public sur la place du 3 janvier 1944– Loto ski-club

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande formulée par l'association Ski-Club, en date du 13 octobre 2026 organisatrice de la manifestation, pour installer un chapiteau devant l'entrée de la salle des fêtes ;

Considérant que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité à l'occasion du loto du ski-club qui aura lieu le samedi 17 octobre 2026 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – L'association est autorisée à installer un chapiteau devant l'entrée de la salle des fêtes à partir de **9h le samedi 17 octobre 2026 et jusqu'au dimanche 18 octobre 2026 à 12h.**

ARTICLE 2 – Durant cette durée, le stationnement sera limité aux places de stationnement se trouvant devant l'école et du côté de la route de Chamoule. La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée par les soins de l'organisateur.

Article 2 : Les parkings de la Mouille (parcelle AB-0865) et de la place de la Villia seront disponibles à la place du parking utilisé habituellement par les riverains.

Article 3 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Mme la secrétaire de mairie, M. le responsable des services techniques sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le chef du centre de première intervention de Marnaz-Scionzier.
- L'association organisation de l'évènement Ski-Club.

Fait à Mont-Saxonnex, le 16 octobre 2026

Pascal PROVOST

Maire de Mont-Saxonnex

